Les formations

BF1 / BF2 · Brevets fédéraux de niveau 1 et 2

Formations fédérales pour animer et initier (BF1), puis entraîner et perfectionner (BF2). Elles préparent à l'encadrement bénévole ; elles ne donnent pas, seules, le droit d'encadrer contre rémunération.

BPJEPS · Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Diplôme d'État pour exercer le métier d'animateur ou d'éducateur sportif dans le champ de sa mention. Ici : lutte et disciplines associées.

CAP · Certificat d'aptitude professionnelle

Diplôme qui prépare à un métier. Dans le parcours présenté : Agent de prévention et de médiation, pour accueillir des publics et participer à des actions de médiation.

CQP · Certificat de qualification professionnelle

Qualification créée par une branche professionnelle pour exercer un métier. Ici : Animateur de loisir sportif, option jeux sportifs et jeux d'opposition.

TEP · Tests d'exigences préalables

Vérifications exigées avant l'entrée dans une formation sportive. Les modalités, dates et éventuelles dispenses doivent être précisées pour la session.

FFLDA / DA · Fédération française de lutte et disciplines associées / disciplines associées

La fédération organise notamment les formations fédérales. « DA » désigne les disciplines associées à la lutte dans le parcours présenté.

Les interlocuteurs et le salaire

OF · Organisme de formation

Structure qui organise la formation et les cours. Pour le BPJEPS présenté, CROLDA Formation accompagne le parcours pédagogique et les démarches du candidat.

CFA · Centre de formation d'apprentis

Interlocuteur de l'apprentissage : il accompagne le parcours et les démarches du contrat avec l'employeur et l'organisme de formation. Ici : CFA Sport Animation Tourisme Occitanie.

OPCO · Opérateur de compétences

Organisme qui accompagne les entreprises dans la formation et intervient dans le financement de l'apprentissage selon les règles applicables. L'OPCO dépend de l'activité de l'employeur.

Afdas · L'opérateur de compétences de la branche Sport

C'est le nom de l'organisme, pas une formation. Pour un employeur relevant de la branche Sport, il intervient dans le financement de la formation avec le CFA, sous les conditions du dossier.

EMSAT · École des métiers du sport, de l'animation et du tourisme

Organisme de formation présenté pour la piste CAP/CQP. L'OF vous accompagne vers ce partenaire ; accès, session, prérogatives et financement sont à vérifier avant candidature.

SMIC · Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Salaire minimum légal utilisé comme repère pour la rémunération de l'apprenti. Un minimum conventionnel plus favorable peut s'appliquer ; le montant dépend notamment de l'âge et de l'année du contrat.

Certifications et financement

BC / BC1 / BC2 / BC3 · Blocs de compétences

Un diplôme peut être organisé en ensembles de compétences évalués séparément. BC1, BC2 et BC3 désignent les trois blocs du BPJEPS présenté ; le programme explique leur contenu.

VAE · Validation des acquis de l'expérience

Voie permettant de faire reconnaître les compétences acquises par l'expérience pour obtenir tout ou partie d'une certification. Ce n'est pas une formation ni une attribution automatique du diplôme.

CPF · Compte personnel de formation

Droits à la formation mobilisables sous les conditions du dispositif. Sa mention dans un document ne confirme pas que cette offre est actuellement disponible sur Mon Compte Formation.

DEJEPS · Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Diplôme préparant notamment à la coordination et à l'encadrement dans le champ de sa spécialité et de sa mention.

DESJEPS · Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Diplôme préparant notamment à la direction de projets, de structures ou à la performance sportive selon la mention.

RNCP · Répertoire national des certifications professionnelles

Répertoire public qui permet de retrouver une certification, son niveau, ses compétences et les organismes habilités. Un numéro RNCP identifie une certification ; il ne vaut pas admission.

Les démarches pratiques

PSC / PSC1 · Premiers secours citoyen / prévention et secours civiques de niveau 1

Formations aux premiers secours citées dans les conditions d'accès. Fournir le justificatif demandé ; l'OF vérifie si le titre détenu répond aux exigences du parcours.

CNEA · Centre national d'entraînement en altitude

Site de Font-Romeu présenté dans les informations d'accueil et d'hébergement. Le document du prestataire ne vaut pas réservation.

CREPS · Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

Établissement public consacré notamment à l'entraînement et à la formation dans le sport. Les modalités d'accueil et d'hébergement sont confirmées avec le site concerné.

DRAJES · Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Service de l'État intervenant notamment dans le cadre des diplômes du sport et de l'animation. Un document préparé par l'OF ne remplace pas une décision officielle.

SIRET / NDA · Identifiant d'établissement / numéro de déclaration d'activité

Le SIRET identifie l'établissement administratif. Le NDA identifie la déclaration d'activité de formation ; il ne constitue pas un agrément de l'État.

RIB · Relevé d'identité bancaire

Document qui contient les coordonnées d'un compte bancaire. À transmettre seulement si demandé pour une démarche identifiée, dans le dossier individuel prévu.